



## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'ASBL COMITÉ SCOLAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE, Rue des Combattants et Déportés, 9 à 1367 Ramillies.

Le terrain concerné est situé Rue des Combattants et Déportés, et cadastré sous Ramillies, 7<sup>ème</sup> Division Huppaye, Section C, n° 115/C.

Le projet consiste à :

### CONSTRUIRE UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DEUX CLASSES

La demande est soumise à enquête publique en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial pour les motifs suivants :

- la demande implique une ou plusieurs dérogations aux normes du guide régional d'urbanisme : accessibilité PMR (sanitaire, gestion des différences de niveau) ;
- la demande est visée à l'article R.IV.40-2, §1er, 2.

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- Les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00
- Le jeudi 07/12/2017 de 16h00 à 20h00 **sur rendez-vous uniquement**
- Le samedi 16/12/2017 de 09h00 à 12h00

Pour les consultations après 16h00 ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme HERREMAN au 081/43.23.46.

**L'enquête publique est ouverte le 04/12/2017 et clôturée le 18/12/2017.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be)
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme HERREMAN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 18/12/2017 à 10h00 à l'Administration communale.

À Ramillies, le 27/11/2017

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Pour le Bourgmestre absent,  
L'Echevine,  
M. LOPPE